ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982.

N° 53 128

Echéance de validité de l'attestation (1): **03/09/2026**

Je soussigné,

Station agrée N° d'agrément Numérique 05.02.004.02

Analogique 08.02.271.002.1

Vérificateur:

ETS PIERRE BOUTEVILLE

3 QUAI DE VIAL

33530 BASSENS

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **100 km/h**

Catégorie véhicule: CAR

Marque véhicule: IRISBUS

Type véhicule: CROSSWAY

N° de Chassis: VNESFR1600M007003

N° d'Immatriculation: AB-258-LS

Exploitant:

CITRAM AQUITAINE

9 AVENUE PUY PELAT

33560 CARBON BLANC

Fait le:

03/09/2025 Lieu: BASSENS

Le contrôleur: GOMES RODRIGUES

Signature:

Sté des Ets BOUTEVILLE
3, Quai Alfred De VIAL
33530 BASSENS
Tél. 05 56 50 58 32
Fax 05 56 39 60 75

(1) : Date attestation +1 an

N° de fiche: 08 02 271 002.1 53 128

Copyright Stoneridge Electronics